

Compte rendu du Conseil Municipal du 5 mai 2025

Date de convocation :	25 avril 2025
-----------------------	---------------

La séance a débuté à 18h30 sous la présidence de Mme le Maire : BONTAZ Karole

Présents : Laurent BARATEAU, Karole BONTAZ, Jean-Claude CARTAILLER, Raphaël CETTOUR-JANET, Paul CHARLES, Frédéric FESSON, Thierry GERARDIN, Stéphanie LACROIX (pouvoir de Robine NEGRE), Eric MERCIER GALLAY, Patrick MORIZE, soit 11 voix.

Excusé : Robin NEGRE (pouvoir à Stéphanie LACROIX)

Le « Quorum » étant atteint la mise en discussion des questions soumises à une délibération est possible

1. Nomination du secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.L. 2121-15

« Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Laurent BARATEAU est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu séance du conseil du 7 avril 2025

Pas de remarque.

3. Fixation du nombre d'adjoints

Il est proposé de fixer le nombre d'adjoints à 3 afin de répartir la charge de travail.

4. Election du 3^e adjoint

Suite à la candidature de Frédéric FESSON et Stéphanie LACROIX, il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

11 votants.

Stéphanie LACROIX : 9 voix

Frédéric FESSON : 2 voix

Stéphanie LACROIX est élue 3^e adjoint

5. Vote des subventions 2025

Il est précisé que pour l'association Rando Rose, Mme LACROIX Stéphanie ne prend pas part au vote.

Sur proposition de la commission vie associative, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des votants les montants de subventions suivants :

	Subvention 2025
Club Sportif Vacheresse Val d'Abondance	3500
Anim'Ehpad	1126.40
Ski club Chevenoz	1550
Ecole de musique Vacheresse	500
Harmonie Municipale de Vacheresse	900
APE Chevenoz	880
Amicale Sapeurs Pompiers du Gavot	600
Vtt Pays de Gavot	500
SSIAD ADMR Chablais-Est	500
Secours en montagne	350
AFN Chevenoz	400
Ski Chablais Nordique	500
Club des Aînés	300
Donneurs de sang Vacheresse Chevenoz	400
Rando Rose	400
Mutame Savoie Mont-Blanc	80
Souvenir Français	50
Bleuet de France	30
AS du Collège	500
Secours populaire	500
ALMA 74	100
APEI Thonon	200
Hand Ball	150
Fondation du patrimoine (ouvrage hydroélectronique de la FORCLAZ)	500
TOTAL SUBVENTION PROPOSÉE	14 516,40

6. Demande de subvention dans le cadre des amendes de police

Afin de sécuriser une partie de la route chez Gallay, la commune prévoit d'installer une glissière de sécurité.

Il est proposé de solliciter le Département dans le cadre des amendes de police à hauteur de 30 % du coût des travaux HT.

Les travaux sont estimés à 4 231.20 euros HT, soit 5 077.44 euros TTC.

La commune sollicite le Département à hauteur de 1 269.36 euros, soit un reste à charge pour la commune de 3808.08 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise l'implantation de la glissière de sécurité pour un coût de 5 077.44 euros TTC
- Sollicite une subvention de 1 269.36 euros au Département dans le cadre des amendes de police.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

7. Demande de subvention au Département pour la réhabilitation de l'ancienne fruitière en tiers lieu

Lors du Conseil municipal de janvier 2025, il a été décidé de solliciter le Département à hauteur de 360 000 euros dans le cadre du plan ruralité. Ce dernier devant faire l'objet d'un vote en juin au budget du Département, il est proposé de solliciter le Département dans le cadre du CDAS 2025 à hauteur de 150 000 euros et de 210 000 euros dans le cadre du plan ruralité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Sollicite une subvention de 150 000 euros au Département dans le cadre du CDAS 2025 et 210 000 euros dans le cadre du plan ruralité.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

8. Compte administratif 2024

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif pour l'année 2024.

Pour l'exercice 2024, l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 207 810,24 euros, soit un résultat cumulé de 636 862,46 euros.

La section d'investissement est excédentaire de 31 449,87 euros en 2024, son résultat cumulé reste déficitaire de 64 642,97 euros.

Rappel des restes à réaliser 2024 en investissement

Dépenses : 98 376.29 euros

PLU : 26 070 euros

Parking MdS : 30 655.79 euros

Fenêtres presbytère : 26 650 euros

Licence IV : 15 000 euros

Recettes : 73 800 euros

(Epareuse, Salles de la mairie, Remorque, route chez Gallay)

Dépenses de Fonctionnement (en euros)

Chapitre	Désignation	BP 2024	Réalisé 2024	Pour mémoire Réalisé 2023
011	Charges à caractère général	339 148,65	205 787,47	250 887,89
012	Charge de personnel et frais assimilés	282 370	258 540,21	259 518,40
014	Atténuation de produits	22 000	18 941,00	18 780,00
023	Virement à la section d'investissement	384 496,36		
042	Opération d'ordre		135 000	
65	Autres charges de gestion courante	90 047	80 632,12	81 130,61
66	Charges financières	4 363,21	3 971,05	5 256,56
67	Charges exceptionnelles			43,94
68	Dotations aux provisions	2 000	0	
	TOTAL DEPENSES	1 124 425,22	702 871,85	615 617,40

Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Désignation	BP 2024 (en euros)	Réalisé 2024 (euros)	Pour mémoire Réalisé 2023 (euros)
002	Résultat de fonctionnement reporté (pour information)	429 052,22	429 052,22	
013	Atténuation de charges		4 127,59	811,35
70	Produit de services, domaines, ventes diverses	53 150,00	61 952,00	60 278,73
73	Impôts et taxes	209 900,00	220 261,00	250 330,00
731	Fiscalité locale	290 900,00	324 276,85	292 488,46
74	Dotation et participation	102 458,00	124 949,93	147 795,80
75	Autres produits de gestion courante	39 000,00	40 114,72	39 089,69
77	Produits spécifiques		135 000, 00	
	TOTAL RECETTES	1 124 425,22	910 682,09	790 794,03

Dépenses d'Investissement 2024

Chapitre	Désignation	BP 2024 (euros)	Réalisé 2024 (euros)	Pour mémoire Réalisé 2023 (euros)
001	Solde d'exécution reporté	96 092.84	(96 092,84)	
16	Emprunts et dettes assimilées	38 597.77	35 054.72	36 239,82
20	Immobilisations incorporelles	79 628.00	38 557.50	25 902

21	Immobilisations corporelles	437 835.41	123 813.03	225 532,25
	TOTAL DEPENSES	652 216.02	197 425.25	287 674,07

Recettes d'Investissement 2024

Chapitre	Désignation	BP 2024 (euros)	Réalisé 2024 (euros)	Pour mémoire Réalisé 2023 (euros)
001	Solde d'exécution reporté			45 568,72
021	Virement de la section de fonctionnement	384 496.36		
040	Opération d'ordre		135 000.00	
10	Dotations, fonds divers et réserve	99 016.25	93 347.68	70 807,41
13	Subventions	73 800.00	0	73 710
16	Emprunts et dettes assimilées		527.44	495,10
21	Immobilisations corporelles	135 000.00		
	TOTAL RECETTES	692 312.61	228 875.12	145 012,51

9. Compte de gestion 2024

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Le Conseil municipal compte tenu de l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 :

- Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé par la responsable du service de Gestion Comptable, pour l'exercice 2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

10. Affectation du résultat

Pour l'exercice 2024, l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 207 810,24 euros, soit un résultat cumulé de 636 862,46 euros.

La section d'investissement est excédentaire de 31 449,87 euros en 2024, son résultat cumulé reste déficitaire de 64 642,97 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE l'affectation du résultat 2024 suivante :
Compte 002 : 546 862.46 euros
Compte 1068 : 90 000 euros

11. Décision modificative n°1

Afin de prendre en compte les restes à réaliser, il convient de réduire les dépenses d'investissements de 24 576,29 euros pour équilibrer la section d'investissement.

Il est donc proposé de réduire les dépenses du chapitre 21 de 24 576,29 euros.

Le conseil municipal à l'unanimité

Approuve la décision modificative suivante :

- 21 : Immobilisations corporelles : - 24 576,29 euros portant ainsi le montant du chapitre à 539 566,68 euros

Approuve le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 520 000 euros :

- 023 : Virement de la section d'investissement : 520 000 euros
- 021 : Virement de la section de fonctionnement : 520 000 euros

12. Renouvellement de la convention avec le SYANE pour le Service conseil énergie

Le SYANE accompagne depuis 3 ans la commune dans le cadre de son service conseil énergie.

La convention arrive à échéance le 31 août 2025. Il est donc proposé de renouveler la convention pour 3 ans.

Principaux domaines d'intervention :

Performance énergétique du patrimoine de la commune (bâtiments, éclairage public, etc.)

Développement des énergies renouvelables

Principales missions du conseiller énergie :

Analyser le patrimoine de la collectivité (Visite du patrimoine, suivi énergétique : bilan initial et mise à jour annuelle avec des données actualisées, Réalisation d'un bilan et priorisation d'un plan pluriannuel d'actions chiffrées de réduction des consommations et des factures d'énergie, Suivi et conseil pour la mise en œuvre des actions préconisées)

Accompagner les projets (réalisation de notes d'opportunités pour la rénovation du patrimoine, proposition d'optimisations des contrats de fourniture d'énergie, de maintenance et d'exploitation, Réalisation de notes d'opportunités pour le développement des énergies renouvelables...)

Sensibiliser et former : Formation et information des équipes communales, des services techniques, des élus et des utilisateurs aux usages du patrimoine

Coût de la prestation : 1 euro par habitant + 200 euros forfaitaires, soit environ 1000 euros/an

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le renouvellement de la convention ci-jointe avec le Syane
Autorise Mme le Maire à signer la-dite convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la cette délibération.

13. Demande de cession de barnum à titre gratuit par la Région AURA

La Région AURA propose aux communes de moins de 2500 habitants de leur fournir un barnum de 3m x 3m afin de le mutualiser entre les associations de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la demande de cession d'un barnum à titre gratuit par la Région AURA
- AUTORISE Mme le Maire à faire la demande auprès de la Région AURA et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

14. Autorisations d'urbanisme

Déclarations préalables :

- MICHAUD/FOULON pour changement des menuiseries ; isolation extérieure... au 249 route des Avans – Avis favorable
- SACHE Fabrice pour une division parcellaire – devant le Nant – Avis favorable
- VERNAZ PIEMONT Michel pour la pose de panneaux solaires – 341 route d'Abondance – Avis favorable
- FAVRE Lucie pour démolition de 2 balcons et réfection des huisseries et volets, réfection du toit à l'identique – 240 route du plan – Avis favorable

Permis de construire :

- EARL OUZON – création d'une toiture pour protéger le fumier et extension de l'espace de stockage et création d'un espace d'accueil – route du Taillet – Avis favorable
- SAS TEMEL – Permis modificatif pour la maison jumelée - route d'Abondance – Avis favorable